

## Lozanne

# Rixe au couteau: deux ans de prison pour l'auteur principal

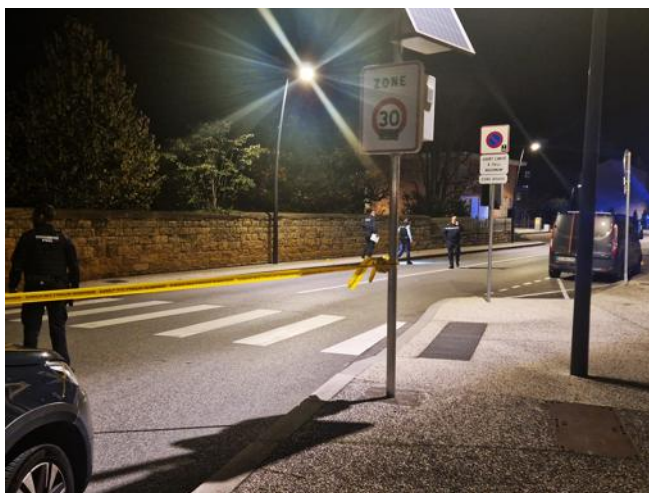
**Le second individu, qui n'avait donné que des coups de balai, a été condamné à six mois avec sursis. Les deux victimes, à l'origine des premières provocations, ne sont pas venues à l'audience.**

Asséner des coups de manche à balai dans une bagarre de rue alors qu'on est soi-même assigné à domicile sous bracelet électronique, ce n'est pas vraiment ce qu'on appelle "se tenir à carreaux". Surtout quand le complice appelé en renfort est, lui, armé d'un couteau... et n'hésite pas à s'en servir.

Cette rixe violente, au cours de laquelle plusieurs coups de lame ont été portés, a fait grand bruit à Lozanne. Les faits se sont déroulés dans la soirée du jeudi 23 octobre et ont été pris très au sérieux par la gendarmerie, bien aidée par les images de vidéosurveillance.

## Il brave l'assignation à domicile

À peine une semaine plus tard, ce jeudi 30 octobre, les deux principaux suspects prenaient place dans le box des ac-



Vers 22 h 30 jeudi 23 octobre, dans la zone sécurisée, les forces de l'ordre repéraient, à la lampe torche, les traces de l'incident. Photo S.V.

cusés du tribunal de Villefranche-sur-Saône, après avoir été placés en détention un peu plus tôt dans la semaine.

Le premier mis en cause, 20 ans, est bien connu de la justice, avec plusieurs condamnations pour des faits de vols avec violence et d'escroquerie, qui lui valent son contrôle à domicile. Devant les enregistrements accablants, diffusés à

l'audience, il est obligé de remonter le fil de la soirée.

«Je suis sorti acheter un paquet de cigarettes à 18 h 30 et j'ai croisé un homme, qui a eu un différend avec le frère de ma petite amie. Il m'a rembarqué, quelques minutes plus tard, il est venu devant chez moi avec d'autres.» La juge lui rappelle qu'il n'aurait jamais dû se trouver là en dehors des horaires

autorisés par son assignation.

L'homme raconte que le ton monte devant sa fenêtre, si bien qu'il appelle la gendarmerie, mais aussi son petit frère de 16 ans, qui saute dans le train jusqu'à Lozanne avec un ami : le deuxième prévenu dans le box. Tout juste majeur, arrivé de Tunisie en 2023, l'homme, inconnu de la justice, est hébergé dans un centre d'enseignement professionnel.

À leur arrivée vers 21 h 30, la situation dégénère. L'homme sous bracelet est toujours à l'embrasure. «J'ai vu mon petit frère fauché par une balayette. Je sais que je n'avais pas le droit de sortir à nouveau, mais je n'ai pas pu résister.» Armé d'un balai il donne plusieurs coups. L'ami arrivé en renfort sort un couteau et le fait virevolter derrière le groupe alors en fuite.

## «Où sont les victimes aujourd'hui?»

Deux hommes sont touchés, l'un à la mâchoire et l'autre à deux reprises au niveau du fessier. «C'était pour me défendre parce qu'ils étaient plus

grands», tente de se justifier l'auteur des plaies, dans un français hésitant.

«Où sont les victimes aujourd'hui?», interroge l'avocat, soulignant que les deux blessés ne se sont pas présentés à l'audience. «Lors de leurs premières déclarations, ils ont indiqué avoir été agressés gratuitement. Puis, confrontés aux vidéos, ils ont dû admettre s'être rendus devant chez mon client.»

Mais devant la gravité des faits, les prévenus sont reconnus coupables de violences aggravées avec arme et en réunion. Oussama Labidi\*, l'auteur des coups de couteau, est condamné à deux ans de prison, dont six mois avec sursis simple pendant cinq ans. Le co-auteur, qui a usé du balai, écope de six mois de prison ferme, aménageables sous bracelet électronique.

## ● J.A

\*Conformément à notre charte éditoriale, nous citerons l'identité d'une personne condamnée à au moins un an de prison ferme avec mandat de dépôt ou à au moins deux ans de prison ferme ou avec sursis.

## Chazay-d'Azergues • Chazay Football Club: neuf victoires et aucune défaite pour les seniors



Les joueurs présentent la nouvelle banderole dans le club-house. Photo Gilbert Blanchon

Suffisamment rare pour être signalé, le bilan des deux équipes seniors du CFC frôle la perfection après deux mois de compétition. Avec neuf victoires cumulées et aucune défaite, les deux groupes caracolent en tête de leur poule respective de D3 et D4, ce qui permet déjà de cibler la catégorie supérieure pour les coachs Jean-Yann Coulis et Lilian Guillard (senior 1) et le trio Fougères, Spica et Garcia (seniors 2).

Pour Henri Guillaume, coprésident du club avec Sébastien Saccinto, ces bons résultats s'expliquent par un bon équilibre entre jeunes et anciens, l'arrivée de joueurs d'expérience et la bonne dynamique créée hors des terrains: «La cinquantaine de seniors fait preuve d'un très bon état d'esprit et les dirigeants sont attentifs à maintenir la convivialité. Le club-house vit bien à travers les rencontres et animations proposées après les entraînements. Nous avons aussi la chance de bénéficier de très bonnes structures et bientôt d'un abri plus spacieux devant la buvette. C'est un plus pour l'accueil de notre public.»

Mais pour ce club de 350 licenciés, dont une trentaine de jeunes filles, il est important de travailler pour l'avenir. L'embauche de deux salariés en contrat d'apprentissage et l'arrivée de responsables du foot animation en sont les éléments tangibles.

## Poule-les-Écharmeaux

# La mairie recherche trois personnes pour le recensement

Dans le cadre du dernier conseil municipal, les contrats de déneigement 2025/2026 ont été évoqués. M. Pascal Trichard arrête cette activité pour cause de retraite, une demande a été faite auprès de M. Julien Sapin qui a accepté de s'en occuper. On reste au tarif horaire inchangé de 69 € HT auquel s'ajouteront des frais d'astreinte. Pour information le coût de l'hiver 2024/2025 a été de 2011,80 €. Il y a 10 ans, il s'élevait à 15 000 €.

Un recensement sera effectué dans la commune entre le 13 janvier et le 14 février 2026. La mairie recherche trois personnes recenseuses dont la qualité attendue est la rigueur.

Un point a également été fait sur l'utilisation du Pimms médiation de la Haute Azergues, situé à Lamure-sur-

Azergues: 1 229 habitants l'ont consulté entre janvier et août 2025, durant ses 24 heures d'ouverture par semaine. Il propose deux médiateurs sociaux. Mais son utilisation a montré une certaine exigüité. Un troisième bureau va s'avérer nécessaire afin de préserver notamment la confidentialité. À savoir pour 2026, le budget des Pimms sera transféré à la communauté de communes de l'Ouest rhodanien.

Le maire rappelle que selon la loi, la commune se doit de participer aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Martin. C'est un renouvellement triennal. Cette convention est adoptée à l'unanimité.

Les prochaines dates: cérémonie du 11 novembre à 10 heures du matin; prochain conseil le 14 novembre à 19 heures.